

PROJET ÉOLIEN DE L'AUBÉPIN

Commune de Cravant

« Atteindre la neutralité carbone en 2050 est impossible sans un développement significatif des énergies renouvelables »¹
Dans ce cadre, VALOREM étudie la possibilité d'implanter des éoliennes sur la commune de Cravant. Un comité de pilotage réunissant les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, riverains) accompagne le développement du projet éolien de l'Aubépin.

¹ Futurs énergétiques 2050 / rte-france.com

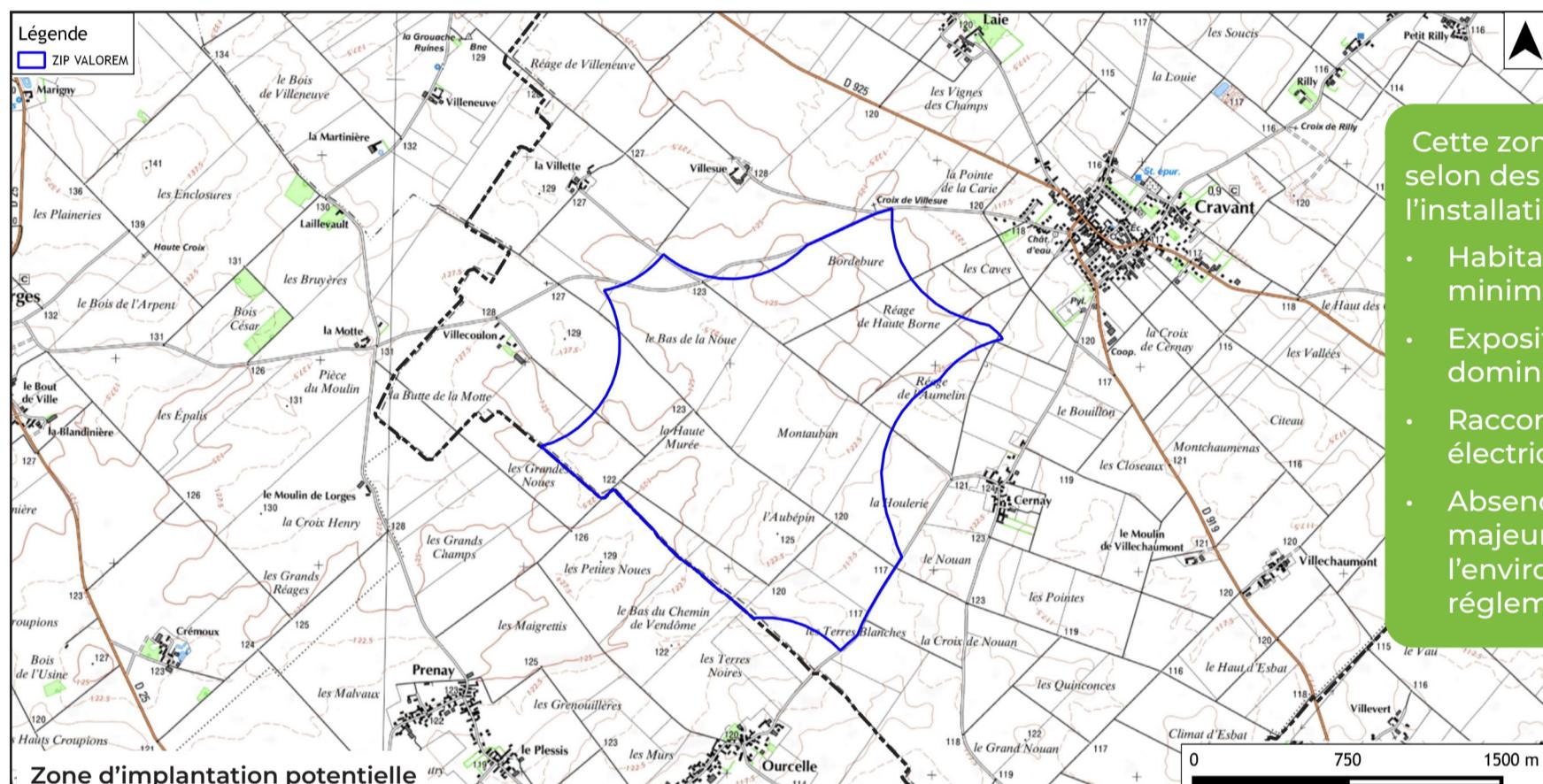
VALOREM, un pionnier de l'éolien en France

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les collectivités dans la **valorisation de leurs ressources en énergies renouvelables** depuis 1994. Ses 350 collaborateurs développent, construisent et exploitent des parcs éoliens, solaires, hydroélectriques, des écosystèmes en hydrogène vert. Forte de ses implantations régionales, VALOREM œuvre pour une **transition énergétique partagée avec le territoire**.

L'ÉNERGIE D'AGIR



Une zone adaptée à l'éolien sur votre commune



Cette zone a été définie selon des critères propres à l'installation d'éoliennes :

- Habitations à 500 m minimum,
- Exposition au vent dominant,
- Raccordement au réseau électrique,
- Absence de contrainte majeure liée à l'environnement ou à la réglementation.

Proposer un projet adapté aux spécificités de votre territoire

Afin de déterminer la faisabilité du projet, des experts analysent le territoire en détail. Les caractéristiques des éoliennes (nombre, localisation, dimensions) sont définies à l'issue des études techniques et environnementales.

Le potentiel éolien est défini en analysant les données récoltées par les instruments de mesure installés sur site ainsi que celles des stations Météo-France alentour.

L'étude paysagère analyse la géographie, le patrimoine, les infrastructures du territoire... Elle identifie des points de vue emblématiques et propose différentes implantations des éoliennes.

L'étude acoustique évalue, au niveau des habitations riveraines du site, les niveaux sonores actuels et futurs. La réglementation acoustique liée aux éoliennes est l'une des plus strictes d'Europe.

L'étude environnementale recense les espèces présentes sur site (oiseaux, chauve-souris, faune terrestre, flore) puis analyse les impacts potentiels du parc éolien.

Les 5 étapes d'un projet éolien

Préfaisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
2020 Pré-études : vent, raccordement électrique, environnement, réglementation Échanges avec les élus	2021-2022 (14 à 24 mois) Études : potentiel de vent, milieu humain et naturel Validation du projet avec les services de l'État et les élus Réunions du Comité de pilotage	18 à 30 mois Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes alentour Arrêté d'Autorisation Environnementale Unique délivré par le Préfet	12 à 24 mois Obtention d'un tarif d'achat Financement du projet Raccordement au réseau public, travaux de terrassement, fondations, raccordement inter-éolien, montage des éoliennes... Tests de mise en service	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes
2021 Échanges avec le conseil municipal et les services de l'État 1 ^{er} comité de pilotage				

Plus d'informations sur : PARC-EOLIEN-AUBEPIN.FR

VALOREM - Fév. 2022

VALOREM - 1 rue Eugène Varlin 44100 Nantes

Émile Rouleau, chef de projets - Tél. 06 20 25 37 29 - emile.rouleau@valorem-energie.com

www.valorem-energie.com